LA RESIOVISSANCE de la France.

POVR

LA RECONCILIATION de Meſsieurs les Princes.

A PARIS,
De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, ruë S. Iacques, au deſſus de S. Benoiſt, à la Couronne.

M. DC. XIV.



LA RESIOVISSANCE de la France, Pour la reconciliation de Messieurs les Princes.

RESIOVISSEZ vous Frãçois, & donnez quelque trefue à vos larmes, & à vos plaintes: I'ay tousiours estimé que vostre apprehension seroit plus grande que vostre mal. Il n'y peut auoir de contrarietez entre le Soleil & les astres, ausquels il communique sa lumiere, n'y de mauuaise intelligence entre le Roy, & Messieurs les Princes, lesquels tiennent leur honneur, leur qualité, & leurs biens à foy, & à hommage de sa Majesté. L'authori-

té Royalle eſt trop bien imprimee en la fidellité des François, pour faire aucune choſe preiudiciable à ſon ſeruice & à leur obeyſſance. La partie eſt en telle recommãdation aux gens de bien, qu'ils en cerchent pluſtoſt la conſeruation, qu'ils n'en procurent la perte. Themiſtocle quelque iuſte ſubiect qu'il euſt, de ſe vanger des Atheniens, qui luy auoient donné des meſcontentemens, pour les recompences de ſes ſeruices, & de recognoiſtre les faueurs & le bon traittement qu'il auoit reçeu de Xerce, tel à la verité qu'il confeſſoit luy-meſme, qu'il euſt eſté perdu, s'il n'euſt eſté perdu: ayma mieux ſe donner la mort, que d'agrãdir le Sceptre de Perſe à la ruyne de la Grece ſa chere

partie. Entre les animaux plus veneneux, il n'y en a point qui face mourir ſa mere que la Vipere, tous les autres jettent leur venin ſur les ennemis de leur repos. Quelle apparence donc y auroit-il, que des Princes nez pour la protection & pour la deffence de la France, en deſiraſſent la perte ? ouuriſſent les entrailles qui les nourriſſent, & arrachaſſent les mammelles qui les allaitent. Les enfans quelquefois ſe retirent de leur mere, & ſe jettent entre les bras de leur nourrice, & apres que leur iugement croit auec leur âge, ſe dediſans de leur premiere inclination, & ne voulans plus faire de traits d'enfance, preferent celle qui les a mis au monde, à celle de laquelle ils ont ſuccé le

laict. Mais ces genereux Princes, sont assez iudicieux pour recognoistre, que la France leur est mere & nourrice, & qu'ils ne se peuuent retirer de l'vne qu'ils ne s'eslognent de l'autre. Tout ainsi que le ciel menace de sa foudre le Laurier, aussi bie que le Cedre, & neantmoints il ne le fait esclatter que bien loin de luy : Ie croy que toutes ces troupes preparées és limites de la France, iront faire retetir leurs armes au milieu des mescreans, pour anter des nouueaux Lauriers sur les palmes de leurs ancestres.

Il est vray que Monseigneur le Prince est cest Hercule fatal qui doit ayder à porter les charges de la France. Sa presence y est requise, où il n'aura pas

moins d'honneur en la conseruant par sa prudence, qu'il en pourroit acquerir ailleurs par les effects de son courage. C'est le pilote qui doit tenir le gouuernail de la barque, à fin de la faire surgir au port de salut: à lors la prosperité de la France fera prendre garde aux merueilles de sa naissance, s'estonnant de voir tant de valeur accompagner sa ieunesse, & tant de bonnes fortunes succeder de sa prudence, qu'il ne restera plus rien en l'accomplissemẽt, & en la perfection de l'vne & de l'autre, que de les continuer & de le reseruer au bien du Royaume. Ce sera lors que toutes les sinistres impressiõs qu'on auoit de son absence, seront effacees, faisant lire en ses

actions, que le seruice du Roy, apres celuy de Dieu, est le but principal de toutes ses pensees, & de toutes ses intentions. Ainsi le peuple qui ressentira les fruits de ses conseils, entrera en admiration de ses vertus particulieres, lesquelles luy acquereront plus de villes & de Prouinces, que ses armes ne luy en pourrōt soubmettre par force.

On dit souuent que les premieres impressions sont de si grande importance, qu'il est necessaire de bien commencer sa prise, en la possession d'vne charge, non pas seulement par des actiōs irreprehensibles: mais qui soient infiniment loüables, qu'il faut que l'entree en soit belle, si l'on veut que l'issuë en soit heureuse. Nous sommes

mes en vne saison, ou les peuples sót assez enclins d'eux mesmes à reprendre les grands, & les Prouinces à se plaindre de ceux qui les gouuernent. Voila pourquoy il ne leur faut poĩt donner de iuste subiect, de reprehension n'y de plainte.

Monsieur de Neuers, qui a bon droict a de l'estime & de la renommee, tant pour auoir esté cercher les perils hors de la France, que pour auoir tousiours eu le seruice du Roy en recommandation, sera bien ayse de faire reüssir les promesses de ses armes sur les infidelles, tant pource que son ame genereuse ne peut arrester dans le calme, que pour se véger de la blesseure qu'il y reçeut, hazardãt sa persóne & sa vie en soldat auanturier

& nō pas en Prince conſiderāt. Auſſi les exercices de Mars ſont ſes plus chers eſbatemés, ſe reſſouuenant que c'eſt receuoir vn heureux dommage, que de perdre vn peu de plaiſir in-vtile, pour acquerir de l'honneur de la reputation, & de l'authorité à la teſte d'vne armee, veu que les gouuernemens, les principautez, voire meſme les royautez, de qui les tiltres ſont ſi ſpecieux & manifiques, & dont le pouuoir ſemble ſi abſolu, ne ſont en effaict que belles ſeruitudes, & fardeaux autant onereux qu'honorables, & deſquels ſi on ſe vouloit acquitter dignement ceux qui les poſſedent, n'auroyent pas vne ſeule heure pour deſtiner à leur plaiſir.

Monſieur de Longueuille y

pourra ſemer les premiers fruits de ſa proüeſſe, afin d'en moiſſonner à loiſir les recompences, & de faire renaiſtre en ſa ieuneſſe, les valeurs & la recommandation de ſon pere.

Monſieur de Mayenne heritant du zele & de la bonne fortune de ſes ayeux y pourra contribuer ſes forces, & celle de ſes amis, tant pour recueillir les fruicts que ſes predeceſſeurs y ont ſemez que pour mettre en effaict les conſeils, & les dernieres paroles de feu ſon pere, qui l'obligerēt à la deffence de la foy Catholique, & au ſeruice de ſon Roy ſous le ſeau de ſa benediction.

Monſieur de Vendoſme y pourra teſmoigner qu'il eſt fils naturel de ce Henry le Grand

& q̃ les victoires familieres à ce Monarque ſót les fleaux des barbares, & l'heur de ſa poſterité.

Toute ceſte nobleſſe Fráçoiſe qui tranche les aiſles à la victoire, pour l'empeſcher de voler plus loin que le bout de leurs eſpees, les ſuiuront à ceſte honorable entrepriſe, remettát la peur & l'effroy entre ces Mahomettans, en ſorte que ce ſera aſſez pour les veincre, de dire que ce ſont des François qui les combattent. C'eſt la où ceſte Nobleſſe recommandable doit eſtre opiniaſtre, & doit donner preuue de la generoſité de ſon courage, prenát garde aux perfections particulieres des Princes qui leur commanderont; Et vous Meſſieurs les Princes c'eſt ou vous deuez taſcher que voz

actions respódent à l'estime que l'on a de vostre prudence & de vostre valeur, afin de ne perdre facilement la creance qu'elle a de vostre reputation, ne treuuant en vous toutes les perfectiós qu'elle se seroit imaginees.

Mais laissons les affaires d'Estat à ceux qui sont esleuez dans le commerce, & souuenós nous seulement que la France est en la tutelle de son bó Ange: que le Roy est le soleil qui en dissipe les nuages, & qu'elle est obligee à la prudence & à la vigilence de la Royne, qui tenant les maximes de ceste vertueuse Princesse Blanche mere du Roy sainct Louys, veut achepter le repos des subiets du Roy só Seigneur & Fils, sachás bien que les guerres intestines & ciuiles destrui-

ſent les Monarchies, ne ſe pouuans entretenir que par la deſolation du peuple.

Elle à ſuiuy le cóſeil des Princes & officiers de la couronne, qui aymẽt mieux donner preuue de leur integrité, & de leur fidele obeyſſance en la tranquilité du Royaume, que de ſe ſignaller, & d'aquerir des triomphes à la perte du public, & au deſaduantage des ſubiects du Roy. Le chef de la iuſtice, Meſſieurs du Conſeil, les Senateurs des celebres Parlemés de Frances, le Iuge de la Police, & to⁹ les autres officiers de ſa Majeſté y ont cõtribué leurs aduis ſalutaires, & vtilles à la proſperité de ceſte couronne. Bref le peuple meſme a importuné le ciel de ces prieres, afin de le regarder

en pitié, & de ne faire tomber ses fleaux sur luy. Car tout ainsi qu'il fait ouyr son tonnerre par tout le monde, & ne le fait tomber qu'en vn lieu : de mesme il menace tous ceux qui luy sont desobeyssans, & n'ẽ chastie que quelques vns.

Sus donc François faictes des Feux de ioye, afin que la paix que le Roy Henry le Grãd vous auoit acquise par sa valeur, & continuee par sa bonté, demeure entiere, inuiolable, & en la mesme splandeur qu'il nous l'auoit laissee : aussi auons nous trop d'obligation au Pere pour nous dispenser de seruir le Fils. Quand on treuue bon le fruict d'vn arbre on cõserue soigneusement les greffes & les reiettõs, sous esperance qu'il produirõt

vn meſme fruict ou pour nous ou pour les noſtres. Nous auõs reſſenty tant de bienfaicts du feu Roy que Dieu abſoluë, que ſa memoire nous doit eſtre recommandable, & deuons auoir l'œil à la proſperité du Roy ſon fils noſtre Prince legitime, qui nous eſt donné de Dieu pour noꝰ ſeruir d'aſile, & pour heriter des vertus & des poſſeſſions paternelles, auec vne fidelle aſſeurance que nous en aurons les meſmes aduantages, & les meſmes liberalitez q̃ nous auõs euës de feu ſa Majeſté ſon pere, ou pour nous, ou pour noſtre poſterité. Prions Dieu qu'il luy plaiſe de nous le conſeruer pour nous faire iouyr des fruicts de ſa grandeur & des promeſſes de ſa naiſſance.

FIN.